



# CATEGORIE BE DU PERMIS DE CONDUIRE

### LES ENJEUX DE LA FORMATION

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

Apprendre à conduire un ensemble de ce type est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur.

### LE DEROULEMENT DE LA FORMATION

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnant l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'un véhicule affecté au transport de marchandises.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences reprises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

## LE DEROULEMENT DE L'EPREUVE THEORIQUE

Vous devez d'abord passer une épreuve théorique générale, le code.

# **DEROULEMENT**

Le jour de l'épreuve, il faut vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins 2 ans.

Les résultats vous sont adressés par courrier postale ou électronique le jour même de l'épreuve.

Après obtention du code, vous devez, dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date d'obtention de cette admissibilité, passer l'examen pratique de conduite.

Durant ces 5 ans, vous avez droit à 5 présentations maximum pour réussir l'épreuve pratique.

Si vous êtes titulaire d'un autre Permis de Conduire, comprenant l'épreuve théorique et pratique, établi depuis moins de 5 ans, vous ne passez que l'épreuve de conduite.





Le bénéfice de l'admissibilité de l'épreuve théorique reste acquis en cas de changement, soit de filière de formation, soit de catégorie ou de sous-catégorie du permis de conduire.

### A SAVOIR

Il n'existe pas de système d'équivalence en France d'une épreuve théorique qui a été réussie dans un autre pays.

### AIDE EVENTUELLE EN CAS DE DIFFICULTES DE COMPREHENSION

Le code de la route ne prévoit pas d'aide pour les personnes qui ne maitrisent pas bien le français.

Seuls les candidats sourds ou malentendants peuvent suivre des sessions spécialisées. Lors de ces sessions, ils bénéficient du dispositif de communication adapté de leur choix.

La fréquence de ces sessions est décidée par le préfet.

#### Avis : FAVORABLE

Les thématiques sur lesquelles vous avez fait des erreurs sont les suivantes :

Thématiques concernées	Nombre d'erreurs armi les 40 uestions
L : Dispositions légales en matière de circulation routière	
C : Le conducteur	01
R : La route	02
U : Les autres usa ers	01
D : Règlementation générale et divers	
A : Les remiers secours	
P: Précautions nécessaires à rendre en quittant le véhicule	
M : Eléments mécaniques lies a la sécurité	
S:E ui ements de sécurité des véhicules	
E : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement	

### LE DEROULEMENT DE L'EXAMEN PRATIQUE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deux phases :

- La première : hors circulation ;
- La seconde : en circulation ;

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve de circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et des savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, chargement et déchargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres, dételage et attelage.